

Arrêté n°2022-03-11-26 portant résultat des élections à la Commission d'expertise
 scientifique - Section 85-86-87
 Collège A
 Scrutin du 10 mars 2022
 Proclamation des résultats

La Présidente de l'Université de Poitiers

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.719-12, D.719-1 à D.719-40 ;
 Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020,
 portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
 Vu l'arrêté n°DS 15-12-2020-12 en date du portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques,
 Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services, Services centraux – Processus électoraux ;
 Vu l'arrêté électoral n°2022-01-27-26 du 27 janvier 2022 portant élection de la Commission d'expertise scientifique - Section 85-86-87 ;
 Vu l'arrêté de recevabilité des listes n°2022-03-04-26 du 04 mars 2022 ;
 Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
 Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 11 mars 2022 .

ARRÊTE

Article 1er : Le Comité électoral consultatif examine les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	7
Nombre d'électeur(ice)s inscrit(e)s	9
Nombre de votant(e)s	8
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages valablement exprimés	8

Répartition des sièges

Listes	Nb de voix	%	Voix / quot	Sièges 1ers	Restes	Sièges suppl.	Total Sièges
—	8	100,0%	7,00	7	0,00	0	7
Total	8						7
Sièges pourvus				7		0	
Sièges restant à pourvoir	0			0		0	
Quotient électoral	1,14						

Article 2 : Le Comité électoral consultatif rend l'avis suivant :

Proposition d'attribution des sièges à :

Listes	Titulaires
—	GUILLARD JEROME
—	PAGE GUYLENE
—	SARROUILHE DENIS
—	IMBERT CHRISTINE
—	CARATO PASCAL
—	FAUCONNEAU BERNARD
—	OLIVIER JEAN-CHRISTOPHE

Article 3 : Proclamation – Election :

Le Président de l'Université de Poitiers proclame élue(s) le(s) candidate(s) désignée(s) à l'article 2.

Article 4 : Affichage – Publication :

Les résultats des scrutins seront immédiatement affichés dans les locaux de l'UFR Médecine et pharmacie et publiés au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

P/le Président de l'université
 et par délégation,
 Le Directeur des affaires juridiques

Przemyslaw SOKOLSKI

Fait à Poitiers, le vendredi 11 mars 2022

La Présidente de l'Université de Poitiers

Virginie LAVAL

